

# GUIDE DES ETUDES

**LICENCE de  
SCIENCES ECONOMIQUES & GESTION  
1<sup>ère</sup> année**

**PARCOURS GENERAL**

**2012 - 2013**

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

49/79 Place du général De Gaulle – 59383 DUNKERQUE Cedex 1

☎ 03 28 23 72 44 – Fax : 03 28 23 72 99

## Sommaire

Informations pratiques.....	3
Présentation du Système LMD .....	5
Le cursus Licence.....	6
Le CLES.....	11
Déroulement des épreuves d'examen.....	14
Calendrier universitaire 2012/2013.....	15
Présentation de l'équipe enseignante.....	16
Identité, objectifs et structure des enseignements.....	17
Plan de cours du semestre 1.....	18
Plan de cours du semestre 2.....	29
Stage et mémoire.....	41

# **I - Informations Pratiques**

## **La sécurité sociale – Les mutuelles**

SMENO  
Pôle universitaire de la Citadelle  
220 av de l'université  
59140 Dunkerque  
03 28 23 70 00

LMDE  
Pôle universitaire de la Citadelle  
220 av de l'université – Bureau 434  
59140 Dunkerque  
03 28 23 70 00

## **Logement**

Résidence Pierre & Marie Curie  
1 ter avenue Maurice Berteaux  
59430 Saint Pol sur Mer  
03 28 66 28 26

Les estudiantines (résidences privées)  
50 rue des arbres  
59140 Dunkerque  
03 28 23 70 76

Service logement en ville : antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

## **Restaurant universitaire**

Place des nations  
59140 Dunkerque  
03 28 66 28 26

## **Bibliothèque universitaire**

Avenue de l'université  
59140 Dunkerque  
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi  
Le samedi de 9h à 12h45

## **Les bourses et aides aux étudiants**

Renseignements au service scolarité :  
03 28 23 73 15

## **Le sport**

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron	Golf	Rugby
Badminton	Handball	Tennis de table
Danse	Musculation	Tennis
Escrime	Natation	Voile
Football	Planche à voile	Volley-ball, etc...

Renseignements à la MSH : 03 28 23 76 67

## **Santé**

**SECRETARIAT DU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE** au 03 28 23 71 61 - [smppsdk@univ-littoral.fr](mailto:smppsdk@univ-littoral.fr)

De 9h – 12h du lundi au vendredi

**Une équipe : médecin, infirmières, secrétaire, psychologue, assistantes sociales**

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits. Rendez-vous auprès du secrétariat

Infirmières :

- Etre à l'écoute des étudiants
- Répondre aux soins d'urgence
- Promouvoir la santé – Nutrisport sur les 4 sites – Don du sang – Don d'organes – Prévention alcool...
- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

#### Horaires de permanence de la médecine préventive

Ingrid VANDEZANDE, Infirmière

Delphine LEMAIRE, Assistante Sociale

LUNDI	I. VANDEZANDE 08h30 – 12h30 et 13h15 – 17h30 D. LEMAIRE le matin sur rendez-vous Permanences 14h00 – 16h30
MARDI	I. VANDEZANDE 08h30 – 12h30 et 13h15 - 17h30
MERCREDI	I. VANDEZANDE 08h30 – 13h00
JEUDI	I. VANDEZANDE 08h30 – 12h30 et 13h15-17h30 D.LEMAIRE Permanences 14h00 - 16h30
VENDREDI	I. VANDEZANDE 08h30 – 12h30 et 13h15 – 17h30

#### Accueil Handicap

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...).

Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie...

Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du bureau de la vie étudiante au 03 28 23 74 41 ou 03 28 23 73 46 ou [vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr)

#### Formation secourisme – PSC1

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque : 06 67 92 88 85 ou [clayesen.ludovic@hotmail.fr](mailto:clayesen.ludovic@hotmail.fr)

Boulogne-sur-Mer : 03 21 31 40 70 Monsieur Evrard à la Croix Rouge

Calais : 06 30 77 49 70 Madame Bogeart Association Marquise Secourisme

#### Consultations psychologiques gratuites - Dunkerque

Service d'écoute psychologique pour étudiants sur rendez-vous le lundi après-midi au local de l'infirmerie du Centre Universitaire de la Citadelle.

Téléphone : +33 (0)3 28 23 70 11 ou +33 (0)3 28 23 70 00

## **II - Présentation du Système LMD**

### **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur s'organise selon quelques grands principes fondateurs, énoncés notamment dans la déclaration de Bologne du 19 juin 1999 et la Conférence de Prague du 19 mai 2001.

Les textes réglementaires soulignent les points suivants :

- structuration du système de formation en 3 niveaux
- organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement
- mise en place d'un système de crédits de formation capitalisables et transférables (Crédits ECTS)
- délivrance d'un « supplément au diplôme », annexe descriptive aux diplômes, assurant la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises

### **REORGANISATION DES ETUDES EN TROIS NIVEAUX**

Le système de formation se structure en 3 niveaux, chaque niveau correspondant à un grade universitaire : licence, master, doctorat. Les niveaux s'identifient désormais en crédits et non plus en années.

La licence, en 6 semestres, fait acquérir aux étudiants les fondamentaux de leur filière. Elle peut être mono ou pluridisciplinaire, selon les établissements.

Elle est composée de modules obligatoires et de modules optionnels, afin que les étudiants puissent personnaliser leur parcours.

Le master, en 4 semestres, est un parcours de spécialisation. Il a remplacé la maîtrise et le DESS ou le DEA.

Selon les choix des étudiants, il doit permettre de la même façon une orientation professionnelle (Master professionnel) ou bien ouverte sur la recherche (Master recherche)

Le Deug et la maîtrise ne disparaissent pas. Ils deviennent des diplômes intermédiaires, qui pourront être délivrés sur demande.

### **VERS LA RECONNAISSANCE EUROPEENNE DES DIPLÔMES**

#### **LE SYSTEME EUROPEEN DE CREDITS ECTS (EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM)**

Désormais, on parle de crédits pour identifier les niveaux et non plus d'années. Les crédits ECTS représentent un volume d'heures de cours, de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP), de travail personnel. Ils peuvent aussi valider un stage, une expérience associative, un séjour à l'étranger.

Les crédits ECTS sont acquis définitivement et sont reconnus en cas de changement d'université, en France ou en Europe.

180 crédits sont nécessaires pour obtenir une licence, puis 120 crédits pour un master, puis 180 crédits pour un doctorat. 30 crédits correspondent dans chaque pays d'Europe à un semestre de formation validée.

#### **LA SEMESTRIALISATION**

Les formations s'organisent en semestres et en unités d'enseignements.

Le cursus annuel s'efface, au profit d'un parcours de plusieurs semestres : 6 pour la licence, puis 4 pour le master, puis 6 pour le doctorat.

## **AVANTAGES POUR LES ETUDIANTS**

Le système européen LMD utilise les crédits ECTS et applique la semestrialisation. Il facilite la comparaison et donc les équivalences entre les diplômes européens, ce qui favorise la mobilité géographique des étudiants. Les équipes pédagogiques proposeront aux étudiants un parcours de formation qui tient compte de leurs projets personnel et professionnel, de leur situation et de leurs aptitudes. L'organisation de l'offre de formation se fait sous forme de parcours types diversifiés et personnalisés. Tout acquis validé est conservé (capitalisé)

## **CURSUS LICENCE (6 semestres)**

### **Inscription et progression :**

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.
- Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année ou des années précédentes peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante.
- Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

### **Calendrier universitaire et sessions d'examen :**

- L'année universitaire s'organise entre le 1er septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée (délibération de jury comprises).
- A titre exceptionnel, pour les étudiants inscrits dans un diplôme avec un stage long, les délibérations de session 2 auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire N+1.
- L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières adoptées en CEVU et CA (semaine de tutorat...).
- On entend par « session », toutes les opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une délibération du jury.

### **Validation des parcours de formation :**

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.
  - Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.
- Attention :
- \* la dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.
  - \* si une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cour magistral, TD, TP), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.
- Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.
- \* un même enseignement au cours du semestre sur des sites différents donne lieu à un même sujet d'examen et à une épreuve organisée en même temps.

## **Accompagnement et Réorientation :**

Dans les conditions définies par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et approuvées par le Conseil d'Administration, chaque étudiant bénéficie en 1ère année d'un dispositif d'accueil, de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation, sa progression et son éventuelle réorientation après avis du président de jury.

Les responsables d'année et directeurs des études sont garants de la qualité de l'organisation pédagogique en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants.

**ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation**

Les crédits ECTS sont affectés aux Unités d'Enseignement (UE) et, aux Eléments Constitutifs (EC) si possible.

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

## **Capitalisation – Compensation :**

### **- capitalisation**

Au sein d'un parcours de formation, les UE et EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC acquis ne peut être repassé sauf cas exceptionnel (voir rubrique « déroulement des examens... »)

### **- compensation**

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE.

La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;

- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

- Entre les années qui composent le diplôme :

\* pour le diplôme intermédiaire de DEUG :

la 2ème année de licence compense la 1ère année de licence, sous réserve que l'étudiant ait obtenu au moins la note de 10/20 en 2ème année.

\* pour le diplôme de Licence :

la 3ème année de licence compense la 1ère et la 2ème année de licence, sous réserve que l'étudiant ait obtenu au moins la note de 10/20 en 3ème année.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

\* **BONUS :**

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de tout autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points.

- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

## **Jury :**

- Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprend au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou

d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

- Règle du Supérieur : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

**Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.**

La règle dite du « supérieur » s'applique à l'ensemble de la formation de la manière suivante:

Si la note d'examen (CT) est supérieure à la note de contrôle continu (CC), alors la note finale (E) est la note d'examen :

**Si  $CT > CC$ , alors  $E = CT$**

Si la note d'examen est inférieure à la note de contrôle continu, alors la note finale est la moyenne des deux notes

**Si  $CT < CC$ , alors  $E = (CT + CC)/2$**

Lors des délibérations, le jury peut également accorder des « points de jury » à un(e) étudiant(e).

e = examen final p = contrôle continu E = Note retenue

**si e supérieur ou égal à p, alors  $E = e$  ET si e inférieur ou égal à p, alors  $E = (e + p)/2$**

- Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants (relevé de notes individuel).

Les notes ne sont pas affichées, uniquement le résultat : admis, ajourné, AJAC.

- Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » (les IUT en font partie), seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible.

Pour les autres étudiants post bac (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles), en fonction du niveau d'inscription autorisé, la ou les années antérieures seront considérées comme acquises ; une note de 10/20 et attribuée.

- Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de « points de jury » est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

### **Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :**

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé ou compensé, la totalité des quatre semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (L2 pour le diplôme intermédiaire de DEUG).

En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

### **Obtention du diplôme final de licence**



Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les six semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (L3 pour le diplôme de Licence).

### **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

### **Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance**

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et les téléphones portables sont interdits (les étudiants en seront informés).

- Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours.

Le semestre ne pourra être validé.

L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu *une note supérieure ou égale à zéro*, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ».

La note ZERO sera alors saisie.

Un étudiant avec une absence justifiée à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

- Etudiants boursiers : la présence des étudiants aux examens, TD et TP, est obligatoire.

- *Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.*

### **Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)**

Le règlement des études doit prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

### **Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

### **Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

**Salarié** : application du régime salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou *15 heures* par semaine durant l'année universitaire.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité aux TD et TP

Il n'est pas tenu de passer le CC et ne peut assister qu'à l'examen terminal.

### **Dispositifs d'évaluation des enseignements**

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements.

Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (questionnaire en ligne sous le sceau de l'anonymat) et/ou des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants.

# **III - CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES DE** **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** **CLES 1 ET CLES 2**

**Véritable supplément au diplôme**, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

- Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en **ANGLAIS**, **ALLEMAND**, ou **ESPAGNOL**. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

## **Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?**

\* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (par exemple dans la préparation d'un échange Erasmus).

\* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

\* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignant : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : (1) les étudiants de Master dont la formation inclue un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne (2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

## **Comment s'inscrire ?**

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

## CLES et bonus

A partir de l'année 2012-2013, les candidats au CLES obtiendront un bonus en cas de validation d'au moins deux compétences. Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

<b>CLES 1</b>	<b>Bonus</b>	<b>CLES 2</b>	<b>Bonus</b>
CLES validé (4 compétences)	16	CLES validé (4 compétences)	19
3 compétences validées	13	3 compétences validées	16
2 compétences validées	11	2 compétences validées	13
1 compétence validée	0	1 compétence validée	0
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0

### En quoi les épreuves consistent-elles ?

CLES 1 : l'épreuve s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc... ). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.

CLES 2 : l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures.

### Comment se préparer au CLES ?

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

En consultant le site national : [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr), vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

### Dates des épreuves au CLES 2012-2013 :

CLES 1 : espagnol & allemand : 01/02/2013 - anglais : 08/02/2013

CLES 2 : espagnol & allemand : 03/04/2013 - anglais : 05/04/2013

## CONTACTS CLES

### \* CGU BOULOGNE

Responsable : Jean-François Brouttier

Secrétariat :

cles.boulogne@univ-littoral.fr

### \* CGU CALAIS

Responsable : Robin Adams-Mayhew

Secrétariat : Audrey PIGERRE (03.21.46.36.00 ), bâtiment C, à côté du secrétariat pédagogique.

accueil.CGU-Calais@univ-littoral.fr

### \* CGU DUNKERQUE

Responsable : Franck Vindevogel

Secrétariat LEA :

LEA.Dunkerque@univ-littoral.fr

### \* CGU ST OMER

Responsable : Séverine Bouteiller

Secrétariat : Magali NION (03.21.38.87.06), IUT de St Omer/Longuenesse, 1er Etage.

scolarite-so@univ-littoral.fr

## **IV - Déroulement des épreuves**

1- Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.

2- Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.

3- Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).

4- Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.

5- Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.

6- Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables y être déposés et être éteints.

7- Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.

8- L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.

9- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.

10- Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.

11- Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.

12- Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.

13- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement

## V - Calendrier universitaire 2012/2013

### SEMESTRE 1

Pré-rentrée	Lundi 3 septembre 2012
Rentrée	Lundi 10 septembre 2012
Début des TD	Lundi 17 septembre 2012
Partiels Semestre 1	Du lundi 17 décembre au samedi 22 décembre 2012
Vacances de Noël	Du 22 décembre 2012 au 7 janvier 2013

### SEMESTRE 2

Rentrée	Lundi 7 janvier 2013
Vacances d'hiver	Du 16 au 24 février 2013
Jury semestre 1	Février 2013
Partiels Semestre 2	Du lundi 29 avril au 7 mai 2013
Jury semestre 2	Semaine du 27 au 31 mai 2013
Vacances de printemps	Du 13 avril au 29 avril 2013
Semaine pédagogique	Du 3 au 7 juin 2013
Examens session 2	Du 17 au 28 juin 2013
Jurys session 2	Deuxième semaine de juillet 2013

## LA STRUCTURE ENSEIGNANTE ET ADMINISTRATIVE

### RESPONSABLE DU DEPARTEMENT

Daniel DE WOLF, Professeur

### DIRECTEUR DE LA LICENCE

Pierre MACAIGNE, PRAG

### RESPONSABLE D'ANNEE

Bruno CATEZ, PRCE

### RESPONSABLE DU SECRETARIAT

Martine LAVOGIER

Bureau : 204 tél : 03 28 23 72 44

Horaires : Lundi , Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 .

### ENSEIGNANTS

Nadjette AMIAR, vacataire

Marie-Agnès BARANES, vacataire

Ouafae BENRABAH, Maître de conférences

Jérôme BOISSONADE, Maître de conférences

Bruno CATEZ, PRCE

Peter CHEETHAM, PRAG

Mélanie CHESNOY, vacataire

Abdelkader CHEHIH, PRCE

Thomas DALLERY, Maître de conférences

Isabelle DEVOS, vacataire

Boukhalfa KHERDJEMIL, Maître de conférences

Clotaire MOULOUNGI, Maître de conférences

Moises NIETO, PRCE

Nathalie RIVENET, PRCE

Ahmed SALAM, Maître de conférences

Delphine VARLET, PLP



## LICENCE ECONOMIE ET GESTION : IDENTITE, OBJECTIFS ET STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

La première année de licence sciences économique & gestion s'inscrit dans un cursus de formation soucieux « de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire ».

### IDENTITE ET OBJECTIFS DE LA LICENCE ECONOMIE ET GESTION

#### SPECIFICITE

Le parcours Economie et gestion s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisées les savoirs économique, sociologique, juridique, politique ainsi que les langues. Le souci de comprendre le monde complexe dans lequel évolue l'Homme ne peut faire l'économie d'un enseignement approprié.

#### OBJECTIFS

Le parcours Economie et gestion se présente comme une formation « professionnalisante »

- assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau du Master.
- aidant à passer les concours de l'enseignement secondaire et de l'administration.

### STRUCTURE GLOBALE DES ENSEIGNEMENTS

PREMIER SEMESTRE							
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	COEF.	ETCS	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
<b>U.E.1 UE FONDAMENTALES</b>	3	12	-Introduction à l'analyse économique -Introduction à la gestion des entreprises -Histoire des faits économiques	30 30 30	15 15	4 4 4	4 4 4
<b>U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES</b>	2	8	-Mathématiques -Informatique 1 -Méthodes de recherche documentaire	30	15 20 6	4 3 1	4 3 1
<b>U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE</b>	2	10	-Introduction au droit -LV 1 -LV2	24	12 16 16	4 3 3	4 3 3
SECOND SEMESTRE							
<b>U.E.1 UE FONDAMENTALES</b>	3	11	-Comptabilité nationale – intro à la macroéconomie -Introduction à la Microéconomie - Introduction à la sociologie	30 30 24	15 15	4 4 3	4 4 3
<b>U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES</b>	2	9	-statistiques 1 -Informatique 2 - Techniques de communication	30 15	15 18	4 3 2	4 3 2
<b>U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE</b>	2	10	-Institutions Politiques et administratives -Comptabilité générale -LV 1 -LV2	24 30	15 16 16	2 4 2 2	2 4 2 2

**STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1**

<b>PREMIER SEMESTRE</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)</b>	<b>COEF.</b>	<b>ETCS</b>	<b>UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>COEF</b>	<b>ECTS</b>
<b>U.E.1 UE FONDAMENTALES</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>-Introduction à l'analyse économique -Introduction à la gestion des entreprises -Histoire des faits économiques</b>	<b>30 30 30</b>	<b>15 15</b>	<b>4 4 4</b>	<b>4 4 4</b>
<b>U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>-Mathématiques -Informatique 1 -Méthodes de recherche documentaire</b>	<b>30</b>	<b>15 20 6</b>	<b>4 3 1</b>	<b>4 3 1</b>
<b>U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>-Introduction au droit -LV 1 -LV2</b>	<b>24</b>	<b>12 16 16</b>	<b>4 3 3</b>	<b>4 3 3</b>

## U.E. FONDAMENTALES

### INTRODUCTION A L'ANALYSE ECONOMIQUE (30 H CM, 15 H T.D.)

**ENSEIGNANT :** M<sup>r</sup> KHERDJEMIL, Maître de Conférences

#### **OBJECTIFS DU COURS :**

L'objectif de ce cours consiste en la présentation des principaux instruments analytiques de base dans le domaine de l'analyse économique. Evacuant toute approche monolithique et partisane, la construction du cours met l'accent sur les fondamentaux de cette discipline que tout étudiant doit s'approprier s'il veut rendre solides les fondations de sa trajectoire de formation.

#### **PLAN DU COURS :**

##### **CHAPITRE 1 : LA PLURALITE DES METHODES ET L'ANALYSE ECONOMIQUE**

- Section 1 : Théories économiques et sciences exactes
- Section 2 : Objet de l'économie politique et pluralité des méthodes
- Section 3 : Une approche multidimensionnelle de l'économie

##### **CHAPITRE 2 : ELEMENTS D'ANALYSE ECONOMIQUE CLASSIQUE**

- Section 1 : Les théories de la valeur et de la répartition
- Section 2 : La dynamique économique : mécanisme, limites et perspectives

##### **CHAPITRE 3 : L' ECLAIRAGE MARXISTE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE**

- Section 1 : La théorie de la valeur : prolongements des Classiques et ruptures
- Section 2 : La dynamique macroéconomique marxiste : Equilibre, croissance, crise et débouchés

##### **CHAPITRE 4 : L'APPROCHE NEOCLASSIQUE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE**

- Section 1 : Les concepts généraux fondateurs de l'analyse néoclassique
- Section 2 : Les notions fondamentales de l'analyse microéconomique

##### **CHAPITRE 5 : L'APPROCHE KEYNESIENNE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE**

- Section 1 : Les fondements théoriques et empiriques de l'émergence de l'analyse keynésienne
- Section 2 : Les concepts de base de l'analyse keynésienne

##### **CHAPITRE 6 : ELEMENTS NEO-INSTITUTIONALISTES DE L'ANALYSE ECONOMIQUE**

- Section 1 : Coûts de transaction et entreprise
- Section 2 : Droits de propriété et marché

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

- CALVET, J., *Analyse Economique* Pug, 1999
- MOUCHOT, C., *Méthodologie Economique*, Seuil, Paris, 2003
- SAMUELSON P., NORDHAUS, W., *Economie*, Economica, Paris, 2000
- SILEM, A., *Histoire de l'Analyse Economique*, Hachette, Paris, 1995

**MODALITES D'EXAMEN :** contrôle continu + Examen final selon la règle du « sup »

**DUREE** 3 heures

**TYPE D'EPREUVE :** Questions de cours ou dissertation

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) :** aucun

# INTRODUCTION A LA GESTION DES ENTREPRISES (30h CM, 15h TD)

**ENSEIGNANTS** : M. CATEZ (CM et TD)  
M. CHEHIH (TD)

## **OBJECTIFS DU COURS :**

Ce cours a pour objectifs :

- De faire découvrir les notions clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, organisation humaine et économique fondamentale de notre société.
- de maîtriser le vocabulaire et les concepts de base de la gestion d'entreprise.

## **PLAN DE COURS :**

Introduction : Qu'est-ce que la gestion ?

Partie 1 : L'entreprise

Chap. 1 : Présentation générale

Chap. 2 : L'entreprise - une organisation structurée

Partie 2 : Analyse des principales fonctions

Chap. 1 : La fonction commerciale

Chap. 2 : La gestion de la production

Chap. 3 : La logistique – Les achats

Chap. 4 : La gestion des ressources humaines (la GRH)

Chap. 5 : La gestion comptable et financière

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- Calmé, Hamelin, Lafontaine, Ducroux, Gerbaud, *Introduction à la gestion*, Dunod, 2009.
- Pottier P, *Introduction à la gestion*, Foucher, 2001.

**MODALITES D'EXAMEN** : contrôle continu + Examen final selon la règle du « sup »

**DUREE** : 3 heures

**TYPE D'EPREUVE** : Questions de cours + cas

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : aucun

# HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES (30h CM)

ENSEIGNANT : M.DALLERY

## OBJECTIFS DU COURS :

L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases d'une culture générale en histoire économique. En particulier, il s'agit de montrer comment l'Histoire des sociétés façonne et est façonnée par les grandes évolutions économiques. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction au cours d'histoire de la pensée économique ayant lieu au second semestre.

## PLAN DU COURS :

- Introduction. Économie et histoire des faits : essais de définition
- Partie 1. Les économies préindustrielles : l'Économie au sein de l'histoire longue
  - Chapitre 1 : Essors et effondrements des civilisations antiques : entre guerres et progrès techniques
  - Chapitre 2 : L'économie médiévale : du féodalisme aux prémices de la modernité
  - Chapitre 3 : L'économie des royaumes européens : mercantilistes et physiocrates au conseil des Princes
- Partie 2. Les révolutions industrielles et l'avènement du capitalisme victorien
  - Chapitre 4 : Le Royaume-Uni, berceau de la révolution industrielle
  - Chapitre 5 : La diffusion de la révolution industrielle dans le monde
  - Chapitre 6 : Le travail au cœur de la révolution industrielle
- Partie 3. Mondialisations et financiarisations : le XX<sup>ème</sup> siècle comme siècle de « grandes transformations »
  - Chapitre 7 : De la Belle Époque à la Première Guerre Mondiale : intensification nationale et extension internationale de la logique capitaliste
  - Chapitre 8 : Des années folles à la crise de 29 : l'implosion du capitalisme financier
  - Chapitre 9 : Le ré-encastrement du capitalisme : New Deal et Trente Glorieuses
  - Chapitre 10 : Du choc pétrolier à la crise des *subprimes* : le nouveau capitalisme financiarisé

## BIBLIOGRAPHIE :

BAIROCH, P. (1997), *Victoires et Déboires. Histoire Économique et Sociale du Monde du XVI<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, 3 volumes, Paris : Gallimard.

BAIROCH, P. (1994), *Mythes et Paradoxes de l'Histoire Économique*, Paris : La Découverte.

BRASSEUL, J. (2010), *Petite Histoire des Faits Économiques. Des origines aux subprimes*, Paris : Armand Colin.

BRAUDEL, F. (1985), *La Dynamique du Capitalisme*, Paris : Arthaud.

POLANYI, K. (1944, [1983]), *La Grande Transformation. Aux Origines Politiques et Économiques de notre Temps*, Paris : Gallimard.

**MODALITES D'EXAMEN** : Examen terminal.

**DUREE** : 2 heures

**TYPE D'EPREUVE** : Dissertation

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : aucun

## UE D'OUTILS METHODOLOGIQUES

### MATHEMATIQUES (30H CM – 15h TD)

**ENSEIGNANT** : M. SALAM

#### **OBJECTIFS**

Le cours de Mathématiques 1 a pour principal objectif de compléter et approfondir les notions de base concernant les fonctions à une variable, et permettre ainsi la compréhension et l'utilisation des méthodes quantitatives en économie, gestion et finance.

#### **PROGRAMME DU COURS**

- trinômes du second degré
- dérivation
- fonctions économiques
- pourcentages et indices
- fonctions "logarithme" et "exponentielle"

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- «Blume, L., Simon, C.P., 1998», Mathématiques pour économistes, De Boeck.
- «Esch, L., 2006, Mathématiques pour économistes et gestionnaires », De Boeck.
- «Roger, P., 2006, Mathématiques pour l'économie et la gestion », Pearson.

**MODALITES D'EXAMEN** : Contrôle continu + Examen terminal  
note finale par session max (examen, (examen+cc)/2).

**DUREE** : 2 heures

**TYPE D'EPREUVE** : devoir écrit

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : calculatrice

# INFORMATIQUE 1 (20 H. TD)

**ENSEIGNANT** : Madame VARLET

## **CONTENU :**

Travailler dans un environnement numérique évolutif

- Organiser un espace de travail complexe
- Sécuriser son espace de travail local et distant
- Tenir compte des enjeux de l'interopérabilité
- Pérenniser ses données

Être responsable à l'ère du numérique

- Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle
- Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel
- Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques
- Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique

Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

- Structurer et mettre en forme un document
- Insérer des informations générées automatiquement
- Réaliser un document composite
- Exploiter des données dans des feuilles de calcul
- Préparer ou adapter un document pour le diffuser

Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique

- Rechercher de l'information avec une démarche adaptée
- Évaluer les résultats d'une recherche
- Récupérer et référencer une ressource numérique en ligne
- Organiser une veille informationnelle

Travailler en réseau, communiquer et collaborer

- Communiquer avec un ou plusieurs interlocuteurs
- Participer à l'organisation de l'activité en ligne d'un groupe
- Élaborer une production dans un contexte collaboratif

Le programme de ce cours correspond au référentiel du C2i niveau 1.

A travers le DNC (dossier numérique de compétences) et les différentes épreuves, l'étudiant aura la possibilité de valider les compétences nécessaires à l'obtention de ce certificat. Renseignements et modalités d'inscription au C2i niveau 1 sur <http://c2i.univ-littoral.fr>.

## **MODALITES D'EXAMEN :**

Contrôle continu + examen intermédiaire

## METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (6 h)

Le module de méthodologie documentaire a pour objectif de présenter les étapes d'une recherche documentaire, ainsi que les outils mis à disposition des étudiants de l'ULCO via le portail documentaire e-BULCO : catalogue, bases de données, ressources externes ... L'étudiant devra apprendre à se repérer dans la diversité des supports documentaires et savoir choisir l'outil efficace pour trouver les documents répondant à ses besoins d'information.

Les TD permettront également la familiarisation avec l'utilisation de bases de données généralistes couvrant la presse nationale et internationale : Généralis et Factiva.

Le dernier TD sera l'occasion de sensibiliser l'étudiant à la rédaction d'une bibliographie : sélectionner les sources citées, apprendre à rédiger les références bibliographiques en fonction du type de document : monographie, article de périodique, site internet, ressource en ligne.. (d'après la norme Afnor Z44-005 simplifiée) et à construire une bibliographie

### Déroulement des TD

- Présentation et appropriation de la BULCO et de son portail documentaire e-BULCO : connaître les lieux, les outils, les services
- TP ressources électroniques : manipulation des bases de données Généralis et Factiva

Evaluation : une évaluation à chacun des TD, soit 3 évaluations, qui auront le même coefficient.

## UE D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE

### INTRODUCTION AU DROIT (24h CM – 12h TD)

**ENSEIGNANTS** : Clotaire MOULOINGUI, Isabelle DEVOS et Nadjette AMIAR.

#### **OBJECTIFS DU COURS :**

A l'issue du cours, l'étudiant doit savoir identifier les types de règles applicables en France, leurs auteurs, ainsi que leurs conditions et structures d'application.

Il doit par ailleurs acquérir les premiers reflexes utiles à l'encontre des obligations issues des contrats ou bien à l'égard des obligations liées à la responsabilité civile, voire pénale.

#### **PLAN DE COURS :**

#### **PARTIE 1. – LES REGLES DE DROIT**

##### **Titre 1. – l'édiction des règles de droit**

Chapitre 1. – Les règles de droit d'origine nationale

Section 1. – Les règles des autorités publiques (Bloc de constitutionnalité, lois, décrets, etc.)

Section 2. – Les règles des personnes privées (Statuts, règlements intérieurs, contrats)

Chapitre 2. – Les règles de droit d'origine supranationale

Section 1. – Les règles du droit communautaire (traités, règlements, directives, décisions)

Section 2. – Les règles du droit international (traités classiques, résolutions, etc.)



## **Titre 2. – L'application des règles de droit**

Chapitre 1. – Les principes d'application des règles

Section 1. – L'interprétation des règles (types de raisonnements, force des interprétations)

Section 2. – La hiérarchie des règles (primat communautaire, supériorité des traités, etc.)

Chapitre 2. – Les institutions d'application des règles

Section 1. – Les Ministres, les préfets et les maires (déconcentration, décentralisation)

Section 2. – Les Juridictions judiciaires et administratives (justice officielle, arbitrage, etc.)

## **PARTIE 2. – LES OBLIGATIONS**

### **Titre 1. – Les contrats (les obligations contractuelles)**

Chapitre 1. – La preuve d'un contrat litigieux

Section 1. – La preuve issue des auteurs du contrat (écrits, aveux, serments)

Section 2. – La preuve issue de tiers au contrat (présomptions, témoignages, actes d'instruct)

Chapitre 2. – Les échappatoires des contractants

Section 1. – Le contrat invalide dès le départ (nullité absolue ou nullité relative)

Section 2. – Le contrat valable au départ (résolution et prescription extinctive)

### **Titre 2. – La responsabilité (les obligations délictuelles)**

Chapitre 1. – La responsabilité pénale

Section 1. – Les sanctions pénales (sanctions principales et sanctions complémentaires)

Section 2. – Les éléments constitutifs de l'infraction (intention, désistement, faits justificatifs)

Chapitre 2. – La responsabilité civile

Section 1. – La diversité des responsabilités (du fait d'autrui, de soi-même, de sa chose)

Section 2. – Le montant des dommages-intérêts (amende, réparation intégrale, dommage prévisible)

## **MODALITES D'EXAMEN**

**DUREE** : 2h00

**TYPE D'EPREUVE** : en TD (contrôle continu, oral et écrit, 60%) + examen final (40%)

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : aucun

## L.V. 1 : ANGLAIS (16h TD)

**ENSEIGNANTS :** M.CHEETHAM – Me CHESNOY

**OBJECTIF DU COURS :**

Savoir analyser et commenter - à l'écrit ainsi qu'à l'oral – un document à caractère général portant sur l'évolution de la société contemporaine.

**PLAN DU COURS :**

- Etude de documents divers à caractère général (articles de presse, entretiens, reportages, graphiques, correspondance commerciale, entretiens téléphoniques...)
- Exercices de compréhension et d'expression orale

**BIBLIOGRAPHIE :**

- Fascicules et documents distribués en cours :

**MODALITES D'EXAMEN :** Contrôle continu obligatoire (plusieurs évaluations écrites et/ou orales au cours du semestre).

**TYPE D'EPREUVE :** Epreuve orale (20 minutes de préparation, 20 minutes de passage) portant sur des textes ou des thèmes abordés en cours.

Examen de rattrapage (2ème session) : épreuve orale (voir modalités ci-dessus)

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) :** aucun

## L.V.2 : ESPAGNOL (16h TD) Grands Débutants

**ENSEIGNANT :** M. NIETO

**OBJECTIFS DU COURS :** Ce TD s'adresse aux étudiants qui n'ont jamais étudié l'espagnol. Il s'agit, au travers de l'étude de documents textuels, audio, ou vidéo de développer une pratique élémentaire de l'espagnol tant à l'écrit qu'à l'oral.

**PLAN DU COURS**

- 1- Développer la compréhension et l'expression écrite à partir de textes en langue courante.
- 2- Développer l'expression orale à partir de mises en situation de communication.

**BIBLIOGRAPHIE :**

SUEÑA, Ed. Anaya, ELE1/A1/A2 (ouvrage que les étudiants doivent se procurer en librairie. Aucune photocopie ne sera fournie après la 3<sup>e</sup> séance)

Dictionnaire bilingue franco-espagnol

Grammaire CLARIDAD Espagnol, Ed. Martorana

**MODALITES D'EXAMEN :** Contrôle continu (3 épreuves écrites)

**TYPE D'EPREUVE :** Questions sur un texte ou un document audio/vidéo, expression écrite, activités de compétence linguistique

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) :** aucun

## L.V.2 : ESPAGNOL (16h TD) niveau B1

**ENSEIGNANT :** M. NIETO

### **OBJECTIFS DU COURS :**

Entraînement à la compréhension de l'écrit et de l'oral.  
Développer les compétences en expression écrite et orale  
Etre autonome dans des situations courantes de communication.  
Aborder quelques aspects de la réalité socio-économique des pays de langue espagnole.

### **PLAN DE COURS :**

Compréhension et expression écrite à partir de textes d'actualité tirés de la presse hispanophone.  
Compréhension et expression orale à partir de documents audio/vidéo authentiques tirés de media hispanophones.  
Mises en situation de communication

### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

Matériel fourni par l'enseignant  
Dictionnaire bilingue français-espagnol  
MOLINER María, Diccionario de uso des español, Madrid, Ed. Gredos.  
GERBOIN P. et LEROY B., Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Paris, Hachette, 1991.

### **MODALITES D'EXAMEN :**

Contrôle continu : 3 épreuves écrites + 2 travaux personnels à rendre. Les étudiants qui choisissent de passer le CLES bénéficient d'un bonus en fonction des résultats obtenus\*

**TYPE D'EPREUVE :** Questions sur un texte ou un document audio/vidéo, expression écrite basées sur une thématique vue au cours du semestre.

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) :** aucun.

## L.V.2 : ALLEMAND (16h TD)

**ENSEIGNANT :**

### **OBJECTIFS :**

Fonder un débat commun sur les différentes facettes de l'économie. Le cours procure non seulement les mots clés mais aussi il fortifie la capacité en général de l'articulation de positions propres. Le but est la conciliation du langage technique. La base pour les débats sont des articles de quotidiens, hebdomadaires et textes spécifiques allemands. Chaque mois il y a un cours réserve pour la discussion sur un sujet économique actuel. En complémentarité nous travaillerons avec des passages du livre d'enseignement „Studio D“ pour améliorer la capacité d'argumenter.

### **PLAN DE COURS :**

1. Renseignements / Mots clés d'économie (I)
2. Mots clés d'économie (II)
3. la grève, le syndicat, l'organisation des employeurs en Allemagne (I)  
(histoire et présent de DGB, Verdi et Arbeitgeberverband, leurs structures)

4. la grève, le syndicat, l'organisation des employeurs en Allemagne (II)  
(la situation française)
5. la grève en France dans les journaux allemands
6. Studio D
7. les journaux économiques allemands et françaises  
(présentation des journaux importants – Handballeuse, Financial Times Deutschland etc.)
8. DEBAT ACTUEL
9. CHOMAGE COMME UN PROBLEME POUR LA SOCIETE
10. DEVELOPPEMENT DE CHOMAGE EN FRANCE ET ALLEMAGNE
11. INSTRUMENTS POUR REGULER LE MARCHE DE TRAVAILLE (I)
12. INSTRUMENTS POUR REGULER LE MARCHE DE TRAVAILLE (II)
13. STUDIO D
14. DEBAT ACTUEL

## **BIBLIOGRAPHIE.**

STUDIO D

**MODALITES D'EXAMEN :**

**DUREE :**

**TYPE D'EPREUVE :**

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) :**

## **L.V.2 ANGLAIS RENFORCE (16h TD)**

**ENSEIGNANT :** M.CHEETHAM

Autant que possible ce cours sera adapté au niveau de chaque étudiant. Le travail proposé sera différent dans chaque cas et permettra à l'étudiant en travaillant seul et avec un suivi personnalisé d'améliorer ses capacités de compréhension et d'expression écrites.

**MODALITES D'EXAMEN :**

Contrôle continu (plusieurs devoirs maison et un oral de 15 minutes à la fin du semestre portant sur les différents textes et thèmes étudiés)

Examen de rattrapage : épreuve orale de 15 minutes portant sur les textes et les thèmes étudiés au cours du semestre

## STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2

<b>DEUXIEME SEMESTRE</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)</b>	<b>COEF.</b>	<b>ETCS</b>	<b>UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>COEF</b>	<b>ECTS</b>
<b>U.E.1 UE FONDAMENTALES</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilité nationale intro à la macro</li> <li>- Introduction à la microéconomie</li> <li>- Introduction à la sociologie</li> </ul>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
				<b>30</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
				<b>24</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
<b>U.E. 2 OUTILS METHODOLOGIQUES</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques 1</li> <li>- Informatique 2</li> <li>- Techniques de communication</li> </ul>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
					<b>18</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
				<b>15</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>U.E. 3 D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutions politiques et administratives</li> <li>- Comptabilité générale</li> <li>- LV 1</li> <li>- LV 2</li> </ul>	<b>24</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
				<b>30</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
					<b>16</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
					<b>16</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## U.E. FONDAMENTALES

### COMPTABILITE NATIONALE ET INTRODUCTION A LA MACROECONOMIE

(30h CM – 15h TD)

**ENSEIGNANT** : M. DALLERY

#### **OBJECTIF DU COURS :**

L'objectif du cours est de donner aux étudiants un savoir en comptabilité nationale et de poser les bases du raisonnement macroéconomique. En particulier, il s'agit de donner une représentation d'une économie nationale et de son fonctionnement. Le cours est aussi à comprendre comme une introduction aux principaux problèmes macroéconomiques et aux grandes théories macroéconomiques qui en traitent.

#### **PLAN DU COURS :**

- Introduction. Histoire de la comptabilité nationale et histoire de la macroéconomie.
- Partie 1. La comptabilité nationale : donner une représentation de l'économie
  - Chapitre 1 : Les secteurs institutionnels et leurs fonctions
  - Chapitre 2 : Les opérations économiques et leur comptabilisation
  - Chapitre 3 : La construction des agrégats et le bouclage d'un circuit économique
- Partie 2. La macroéconomie : donner à voir le fonctionnement d'une économie
  - Chapitre 4 : Les grands enjeux macroéconomiques : croissance, chômage, inflation,...
  - Chapitre 5 : La théorie classique, une théorie de l'offre
  - Chapitre 6 : La théorie keynésienne, une théorie de la demande
  - Chapitre 7 : Le modèle IS-LM, une synthèse

#### **BIBLIOGRAPHIE :**

BAILLY, J.L. et al. (1999), *Macroéconomie*, Paris : Éditions Bréal.

KEYNES, J.M. (1936, [2005]), *La Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt, et de la Monnaie*, Paris : Éditions Payot.

PIRIOU, J.P. (2006), *La comptabilité nationale*, Paris : La Découverte, coll. Repères.

PLIHON, D. (2005), *Le nouveau capitalisme*, Paris : La Découverte, coll. Repères.

**MODALITES D'EXAMEN** : Examen terminal 50% et contrôle continu 50%.

**DUREE** : 2 h

**TYPE D'EPREUVE** : Dissertation

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : Aucun document autorisé

# INTRODUCTION A LA MICRO-ECONOMIE (30 H. CM, 15 H. T.D.)

**ENSEIGNANT :** M<sup>r</sup> B. KHERDJEMIL, Maître de Conférences

## **OBJECTIFS DU COURS :**

Ce premier volet de la formation en analyse microéconomique porte sur la présentation des outils conceptuels de base dont l'appropriation pourrait aider, non seulement, à la compréhension des logiques des comportements du consommateur et du producteur, mais, également, du fonctionnement du marché de concurrence pure et parfaite.

## **PLAN DU COURS :**

### **CHAPITRE 1 : LES THEORIES DU CONSOMMATEUR ET DE LA DEMANDE**

Section 1 : Equilibre du consommateur et nouvelle approche de la théorie du consommateur

Section 2 : Théories de la demande et élasticités

### **CHAPITRE 2 : PRODUCTIVITES, COUTS ET EQUILIBRE DU PRODUCTEUR**

Section 1 : Productivités, coûts à court et long terme

Section : Equilibre du producteur

### **CHAPITRE 3 : L'ENTREPRISE EN SITUATION DE CONCURRENCE PURE ET PARFAITE**

Section 1 : Equilibre de l'entreprise à court terme

Section 2 : Equilibre de l'entreprise à long terme

## **BIBLIOGRAPHIE :**

GENEREUX, Jacques, *ECONOMIE POLITIQUE , Microéconomie* , Hachette, 2008.

BERNIER, Bernard, VEDIE, Henri-Louis, *Initiation à la microéconomie*, Dunod, 1995.

VARIAN, Hal R., *Introduction à la microéconomie* , de Boeck, 2006.

PICARD, Pierre, *Eléments de microéconomie*, Montchrestien, 2007

**MODALITE D'EXAMEN :** contrôle continu + Examen final selon la règle du « sup »

**DUREE :** 2 ou 3 heures

**TYPE D'EPREUVE :** Exercices ou/et questions de cours

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S) :** aucun

# INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE (24h CM )

**ENSEIGNANT** : M. BOISSONADE

## **OBJECTIFS :**

Ce cours d'introduction à la sociologie lié au TD, souhaite apporter d'une part quelques bases concernant les dimensions sociales de phénomènes considérés généralement comme naturels, psychologiques, culturels, économiques ou politiques : en l'occurrence dans ce cours, les rapports de domination. D'autre part, il souhaite donner les méthodes et le matériau théorique qui vont être exploités en TD.

Après une séance de présentation synoptique de ces méthodes et des approches sociologiques classiques, les cours porteront alternativement sur le travail de Pierre Bourdieu et celui d'Erving Goffman.

La dernière séance constituera une ouverture permettant de prolonger et de donner d'autres perspectives scientifiques aux deux approches principales (Goffman et Bourdieu) travaillées en cours et en TD.

*Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (début): Durkheim (intégration/régulation)*

*Méthodes et présentation synthétique de trois courants fondateurs de la sociologie (fin): Marx (exploitation), Weber (légitimité)*

(TD) : « Le suicide » (Durkheim E.) extraits

Questionnaire extrait de « Durkheim et le suicide » (Baudelot C., Establet R.)

*Goffman (situation, rituels, acteurs, rôles, stigmates, norme, identité, cadres)*

(TD) : Etude de fragments de textes d'E. Goffman

→ Réalisation par chaque étudiant du texte anonyme N°1 (situation de stigmatisation)

*Bourdieu (habitus, capital, champs, distinction, reproduction, doxa et illusio)*

(TD) : Travail de groupe sur les textes N°1. Choix des meilleurs textes et justification.

→ Réalisation par chaque étudiant du texte anonyme N°2 (situation de violence symbolique)

*Bourdieu (habitus, capital, champs, distinction, reproduction, doxa et illusio) suite*

(TD) : Travail de groupe sur les meilleurs textes N°2. Choix des meilleurs textes et justification.

Etude de tableaux de

P. Bourdieu

Etude collective d'extraits de film évoquant des situations de violence symbolique et mettant en évidence le rôle du stigmaté.

*De la sociologie critique à la sociologie de la critique : de la critique et de la justification (D. Martuccelli, L. Boltanski)*

(TD) : Jeu de rôles dans une situation imposée (le tribunal). Chaque groupe devra jouer le rôle d'un des acteurs du tribunal, chacun étayant sa plaidoirie uniquement avec le vocabulaire théorique et pratique vu en cours-TD.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Goffman E. (1975), *Stigmaté ; les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit

Bourdieu P. (1979), *La distinction ; critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit

**MODALITES D'EXAMEN** : examen final (50%) + Contrôle continu (50%, présence en TD et textes anonymes)

**DUREE** : 2 heures

**TYPE D'EPREUVE** : Examen sur table

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : Aucun



## U.E. D'OUTILS METHODOLOGIQUES

### STATISTIQUES 1 (30H CM + 15h TD)

**ENSEIGNANT** : BENRABAH OUAFAE

Le plan de ce module est le suivant :

1. Statistique descriptive :
  - Etude d'une série statistique à une variable
  - Etude d'une série statistique à deux variables
2. Dénombrement
3. Probabilité
4. Conditionnement et Indépendance

**MODALITES D'EXAMEN** : examen final + contrôle continu

**DUREE** : 2 heures

**TYPE D'EPREUVE** : Examen

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : Aucun

### INFORMATIQUE 2 (18h TD)

**ENSEIGNANT** : Mme VARLET

**ENSEIGNANT** : Madame VARLET

**CONTENU** :

Poursuite du module 1 commencé au semestre 1 avec approfondissement du logiciel de traitement de textes.

Le programme de ce cours correspond au référentiel du C2i niveau 1.

A travers le DNC (dossier numérique de compétences) et les différentes épreuves, l'étudiant aura la possibilité de valider les compétences nécessaires à l'obtention de ce certificat. Renseignements et modalités d'inscription au C2i niveau 1 sur <http://c2i.univ-littoral.fr>.

**MODALITES D'EXAMEN** :

Contrôle continu + examen intermédiaire

## METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE (6h)

Le module de méthodologie documentaire a pour objectif de présenter les étapes d'une recherche documentaire, ainsi que les outils mis à disposition des étudiants de l'ULCO via le portail documentaire e-BULCO : catalogue, bases de données, ressources externes ... L'étudiant devra apprendre à se repérer dans la diversité des supports documentaires et savoir choisir l'outil efficace pour trouver les documents répondant à ses besoins d'information.

Les TD permettront également la familiarisation avec l'utilisation de bases de données généralistes couvrant la presse nationale et internationale : Généralis et Factiva.

Le dernier TD sera l'occasion de sensibiliser l'étudiant à la rédaction d'une bibliographie : sélectionner les sources citées, apprendre à rédiger les références bibliographiques en fonction du type de document : monographie, article de périodique, site internet, ressource en ligne.. (d'après la norme Afnor Z44-005 simplifiée) et à construire une bibliographie

Déroulement des TD

- TP Ressources électroniques : recherche documentaire sur des bases en économie
- TD Initiation à la bibliographie : sélectionner ses sources, rédiger une référence bibliographique, construire une bibliographie

Evaluation : une évaluation à chacun des TD, soit 3 évaluations, qui auront le même coefficient.

## TECHNIQUES DE COMMUNICATION (15 H CM)

**ENSEIGNANT** : Mme BARANES

Langues : travail sur la richesse des mots et l'impact du message (7 heures)

Connotation/dénotation

Champs lexicaux /champs sémantiques

Niveaux de langue

Familles de mots

Figures de style

Analyse de titres de la presse

De slogans publicitaires

Argumentations : analyser un sujet de réflexion, chercher des arguments et des exemples convaincants (8 heures)

Analyse du sujet

Recherche d'idées

Construction du plan /rédaction de l'introduction et de la conclusion

**MODALITES D'EXAMEN** : examen terminal

**DUREE** : 3h

**TYPE D'EPREUVE** : sujet de réflexion et exercices d'analyse sur des extraits de textes

**DOCUMENTS(S) AUTORISE(S)** : aucun

# U.E. D'OUVERTURE PROFESSIONNELLE

## INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES ( 24 H CM)

**ENSEIGNANT** : M. Mohamed BADAoui, Maître de Conférences associé

**OBJECTIFS DU COURS** : Le cours s'attache à dépasser le morcellement classique de l'Etat présenté, tantôt comme un ensemble de rouages politiques, tantôt comme tentaculaire machine administrative. Il s'agit de rechercher l'articulation nécessaire entre des institutions, certes créées et organisées par des textes juridiques, mais sans perdre de vue que leur formation ou transformation s'inscrit dans un processus historique et idéologique qui assure leur légitimité politique.

### **PLAN DU COURS :**

INTRODUCTION : HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

PREMIÈRE PARTIE: LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DES INSTITUTIONS POLITIQUES

CHAPITRE I : L'ETAT ET LA SOUVERAINETÉ

CHAPITRE II : LA LÉGITIMATION DU POUVOIR : LA DÉMOCRATIE

CHAPITRE III : LA LIMITATION DU POUVOIR : L'ETAT DE DROIT

CHAPITRE IV : LES INSTITUTIONS DE LA VÈME RÉPUBLIQUE

DEUXIÈME PARTIE : LES GRANDS PRINCIPES DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

CHAPITRE I : LES DISTINCTIONS INSTITUTIONS POLITIQUES-INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE II : LES PRINCIPALES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

CHAPITRE III : LA DÉMOCRATIE LOCALE

CHAPITRE IV : LE RÉGIME JURIDIQUE DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :**

#### I – INSTITUTIONS POLITIQUES

Ardant Philippe, Les institutions de la Vème République, Hachette Supérieur.

Leclercq Claude, Droit constitutionnel et institutions politiques, Lib. technique.

#### II – INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Guettier Ch. Institutions administratives, Dalloz.

Gohin O. Institutions administratives, LGDJ.

Chevallier J-J. Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours, Dalloz.

**MODALITES D'EXAMEN** : Examen terminal.

**DUREE** : 3 heures.

**TYPE D'ÉPREUVE** : Dissertation, commentaire, analyse de texte, QCM ou cas pratique

**DOCUMENT AUTORISÉ** : Aucun

# COMPTABILITE GENERALE (30h CM – 15h TD)

**ENSEIGNANTS :** Mme RIVENET (CM)  
M. CATEZ & M.CHEHIH (TD)

**OBJECTIFS :** Maîtriser les bases de la comptabilité générale

**COMPETENCES :**

- **Connaissances (savoir) :** appréhender les principales difficultés d'enregistrement
- **Aptitudes cognitives (savoir faire) :** Réaliser des travaux comptables
- **Attitudes (savoir être) :** faire preuve de méthode et de rigueur

**CONTENU DU COURS :**

Introduction : Le système comptable français

Partie 1 : Les opérations courantes

- Chap 1 : Les principes de l'enregistrement comptable
- Chap 2 : Les incidences de la TVA pour les entreprises
- Chap 3 : Etablissement de la facture
- Chap 4 : L'enregistrement des achats ventes
- Chap 5 : Les acquisitions d'éléments d'actif
- Chap 6 : Le financement de l'entreprise
- 

Partie 2 : Les opérations de fin d'exercice

- Chap 1 : Constatations des pertes de valeurs des éléments d'actif
- Chap 3 : L'inventaire extracomptable et les ajustements des comptes de stocks
- Chap 4 : La présentation des documents de synthèse

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

- Cours magistraux
- Applications, exercices et études de cas

**MODALITES D'EVALUATION**

- Contrôle continu : Etude de cas
- Examen final : 3 heures
- Autorisés : plan comptable et calculatrice

**BIBLIOGRAPHIE :**

Manuel de comptabilité générale : Dunod Auteurs : Maséo, Philipps, Raulet Paru le 10/03/2010 12<sup>ième</sup> édition

Manuel de comptabilité générale : Foucher Auteurs : Fridérich, Lanlois Paru 09/2010

Introduction à la comptabilité Manuel et applications Auteurs Disles Maéso Méau 2<sup>ième</sup> édition chez Dunod

Introduction à la comptabilité Corrigés Auteurs Disles Maéso Méau 2<sup>ième</sup> édition chez Dunod

Exercices corrigés de comptabilité générale Auteur : Grandguillot 2009/2010 chez Gualino

Fiches et exercices de comptabilité générale Auteur : Paul-Jacques Celimann chez Ellipes

## **L.V. 1 : ANGLAIS (16H TD)**

**ENSEIGNANTS :** M.CHEETHAM – Me CHESNOY

### **OBJECTIF DU COURS :**

Savoir analyser et commenter - à l'écrit ainsi qu'à l'oral – un document à caractère général portant sur l'évolution de la société contemporaine.

### **PLAN DU COURS :**

- Etude de documents divers à caractère général (articles de presse, entretiens, reportages, graphiques, correspondance commerciale, entretiens téléphoniques...)

- Exercices de compréhension et d'expression orale

### **BIBLIOGRAPHIE :**

- Fascicules et documents distribués en cours :

### **MODALITE D'EXAMEN :**

Contrôle continu obligatoire (plusieurs évaluations écrites et/ou orales au cours du semestre).

Examen terminal uniquement pour les étudiants ayant le statut de salarié

Type d'épreuve : Epreuve orale (20 minutes de préparation, 20 minutes de passage) portant sur des textes ou des thèmes abordés en cours

Document (s) autorisé (s): aucun

Examen de rattrapage (2ème session) : épreuve orale (voir modalités ci-dessus)

## L.V.2 : ESPAGNOL (16h TD) Grands Débutants

**ENSEIGNANT** : M. NIETO

**OBJECTIFS DU COURS** : Ce TD s'adresse aux étudiants qui n'ont jamais étudié l'espagnol. Il s'agit, au travers de l'étude de documents textuels, audio, ou vidéo de développer une pratique élémentaire de l'espagnol tant à l'écrit qu'à l'oral.

### PLAN DU COURS

- 3- Développer la compréhension et l'expression écrite à partir de textes en langue courante.
- 4- Développer l'expression orale à partir de mises en situation de communication.

### BIBLIOGRAPHIE :

Matériel fourni par l'enseignant  
Dictionnaire bilingue franco-espagnol  
Grammaire CLARIDAD Espagnol, Ed. Martorana

**MODALITE D'EXAMEN** : Contrôle continu

Type d'épreuve : Questions sur un texte ou un document audio/vidéo, expression écrite  
Document(s) autorisé(s) : aucun

## L.V.2 : ESPAGNOL (16 h TD) niveau B1

**ENSEIGNANT** : M. NIETO

### OBJECTIFS DU COURS :

Entraînement à la compréhension de l'écrit et de l'oral.  
Développer les compétences en expression écrite et orale  
Etre autonome dans des situations courantes de communication.  
Aborder quelques aspects de la réalité socio-économique des pays de langue espagnole.

### PLAN DE COURS :

Compréhension et expression écrite à partir de textes d'actualité.  
Compréhension et expression orale à partir de documents audio/vidéo.  
Mises en situation de communication

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Matériel fourni par l'enseignant  
Dictionnaire bilingue français-espagnol  
MOLINER María, Diccionario de uso des español, Madrid, Ed. Gredos.  
GERBOIN P. et LEROY B., Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, Paris, Hachette, 1991.

### MODALITE D'EXAMEN

Contrôle continu  
Type d'épreuve Questions sur un texte ou un document audio/vidéo, expression écrite  
Documents autorisés : aucun.

## L.V.2 : ALLEMAND (16h TD)

### ENSEIGNANT :

### OBJECTIFS :

Fonder un débat commun sur les différentes facettes de l'économie. Le cours procure non seulement les mots clés mais aussi il fortifie la capacité en général de l'articulation de positions propres. Le but est la conciliation du langage technique. La base pour les débats sont des articles de quotidiens, hebdomadaires et textes spécifiques allemands. Chaque mois il y a un cours réserve pour la discussion sur un sujet économique actuel. En complémentarité nous travaillerons avec des passages du livre d'enseignement „Studio D“ pour améliorer la capacité d'argumenter.

### PLAN DE COURS :

15. DEBAT ACTUEL
16. SYSTEMES ECONOMIQUES (I) - MARCHE SOCIALE
17. SYSTEMES ECONOMIQUES (II) – ECONOMIE DIRIGEE
18. SYSTEMES ECONOMIQUES (III) - LIBRE-ECHANGE
19. STUDIO D
20. DEBAT ACTUEL
21. SECURITE SOCIALE
22. LA RELATION D'ECONOMIE ET ECOLOGIE (I)
23. LA RELATION D'ECONOMIE ET ECOLOGIE (II)
24. STUDIO D
25. DEBAT ACTUEL
26. POLITIQUE FINANCIERE (I)
27. POLITIQUE FINANCIERE (II) – LA TAXE TOBIN COMME UNE ALTERNATIVE?
28. DEBAT ACTUEL

### BIBLIOGRAPHIE.

STUDIO D

### MODALITE D'EXAMEN

TYPE D'EPREUVE :

ESSAI (3 PAGES) SUR UN SUJET ECONOMIQUE

DOCUMENT AUTORISE : AUCUN

## **L.V.2 ANGLAIS RENFORCE (16h TD)**

**ENSEIGNANT** : M.CHEETHAM

Autant que possible ce cours sera adapté au niveau de chaque étudiant. Le travail proposé sera différent dans chaque cas et permettra à l'étudiant en travaillant seul et avec un suivi personnalisé d'améliorer ses capacités de compréhension et d'expression écrites.

**MODALITES D'EXAMEN :**

Contrôle continu (plusieurs devoirs maison et un oral de 15 minutes à la fin du semestre portant sur les différents textes et thèmes étudiés)

Examen de rattrapage : épreuve orale de 15 minutes portant sur les textes et les thèmes étudiés au cours du semestre



# LE STAGE ET LE RAPPORT DE STAGE

Les étudiants de la licence Economie Gestion doivent effectuer un stage minimum de quatre semaines en entreprise ou dans une organisation de façon plus générale. Au cours de ce stage, type stage ouvrier, les étudiants doivent découvrir, si ce n'est déjà pas fait, le fonctionnement d'une entreprise à partir d'une activité effective dans celle-ci.

Le stage différent de celui de troisième année, devra être effectué au cours des deux premières années de licence. Il sera sanctionné par la présentation d'un rapport et soutenu devant un enseignant.

Le stage doit être réalisé et soutenu avant le jury du semestre 4 puisqu'il est comptabilisé par 2 crédits ECTS. Ce stage doit se faire avec une convention ou peut aussi être un emploi salarié « type emploi étudiant ou emploi de vacances ». L'étudiant doit faire valider ce stage par un enseignant de la formation

Le stage doit être effectué entre le 1 septembre 2012 et le 30 juin 2014. Il peut être effectué à l'étranger. Les étudiants salariés sont dispensés du stage mais un mémoire sera à produire sur l'activité réalisée.

## Le rapport de stage

Les indications qui suivent sont destinées aux étudiants et aux enseignants. Elles concernent le contenu du rapport relatif au stage à réaliser avant la fin de la L2, sa présentation et les éléments de notation.

### 1. Contenu du rapport

Le rapport de stage comporte les éléments ci-dessous :

- Une présentation exhaustive (mais non exclusive) de l'établissement d'accueil du stagiaire.
- Les tâches confiées à l'étudiant pendant le stage.
- La mission (éventuellement) confiée au stagiaire par l'établissement d'accueil.
- Eventuellement, un court développement sur un sujet problématique rencontré pendant le stage.
- Le mémoire comporte également tous les éléments permettant au correcteur, d'évaluer le travail effectué par le stagiaire.

### 2. Présentation du rapport

- Le rapport de stage est présenté sur format papier A4.
- Il comporte environ une dizaine pages, avec une marge de 20 % en plus ou en moins, hors annexes.
- Les annexes (numérotées) doivent figurer à la fin du document.
- Un sommaire, une introduction et une conclusion sont évidemment indispensables.
- Les pages sont numérotées, le document doit être relié et la reproduction de bonne qualité.
- La couverture comportera les mentions suivantes :
  - Université du Littoral Côte d'Opale ;
  - Nom et prénom de l'étudiant ;
  - Le titre du rapport ;
  - L'année universitaire ;
  - le nom de l'enseignant tuteur.

### 3. Critères de notation

Les critères de notations ci-dessous, sont proposés aux correcteurs afin d'assurer un minimum de cohérence dans la notation des étudiants. Ils sont destinés à apprécier l'esprit critique de l'étudiant, sa capacité de description, ses qualités rédactionnelles et ses capacités de recherche d'information.

Trois groupes de critères :

- Démarche de fond
  - respect du plan annoncé, présentation de l'établissement d'accueil, recherches complémentaires sur l'établissement d'accueil, description des tâches effectuées, problématique développée (éventuellement),
  - pertinence de l'analyse et de la recherche de solutions.
- Supports présentés et annexes
  - qualité des références bibliographiques, présentation et choix judicieux des annexes.
- Présentation générale
  - qualité de la présentation (soin, clarté ...), orthographe et style rédactionnel.